# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2020/878



## **TECRYL**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : TECRYL

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Article traité selon le Règlement (UE) no 528/2012 Colle/adhésif Mastic d'étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour la fabrication des jouets et des articles de puériculture

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

**4** +32 14 85 97 37

**4** +32 14 85 97 38

info@tec7.be
\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

#### Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

**2** +32 14 85 97 37

**♣** +32 14 85 97 38 info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :

+32 14 58 45 45 (BIG)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### Informations supplémentaires

EUH208 Contient: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Contient des biocides

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

#### 3.2. Mélanges

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: 2.2 Numéro de la révision: 0201 Date d'établissement: 2018-03-05 Date de la révision: 2021-07-17

Numéro BIG: 58953 1 / 13

'8-16433-022-fr-FR

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remardue	Facteurs M et ETA
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] 01-2119489379-17	13463-67-7 236-675-5	1% <c<2.5%< td=""><td>Carc. 2; H351</td><td>(1)(2)</td><td>Constituant</td><td></td></c<2.5%<>	Carc. 2; H351	(1)(2)	Constituant	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	0.0015% <c<0.01%< td=""><td>Acute Tox. 2; H330 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Skin Sens. 1; H317: C≥0,05%, (CLP Annexe VI (ATP 0))</td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td><td>M: 1 (Aigu, ECHA (dossier d'enregistreme nt))</td></c<0.01%<>	Acute Tox. 2; H330 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Skin Sens. 1; H317: C≥0,05%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(10)	Constituant	M: 1 (Aigu, ECHA (dossier d'enregistreme nt))
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2 H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1) 01-2120764691-48	55965-84-9	C<0.0015%	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Sens. 1A; H317 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Skin Irrit. 2; H315: 0,06% ≤C<0.6%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Dam. 1; H318: C≥0,6%, (CLP Annexe VI (ATP 13)) Skin Corr. 1B; H314: C≥0,6%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Irrit. 2; H319: 0,06% ≤C<0,6%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Sens. 1; H317: C≥0,0015%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(10)	Constituant	M: 100 (Aigu, CLP Annexe VI (ATP 13)) M: 100 (Chronique, CLP Annexe VI (ATP 13))

- (1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58953
 2 / 13

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur à mousse classe A, Eau (extincteur rapide, dévidoir).

Grand incendie: Eau. Mousse classe A.

#### 5.1.2 Movens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: libération éventuelle de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir le solide répandu avec un absorbant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer une hygiène stricte. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Protéger contre le gel.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

## 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

#### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Belgique

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05

Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 3 / 13

France		
Titane (dioxyde de), en Ti	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m <sup>3</sup>
UK		
Titanium dioxide respirable	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m³
Titanium dioxide total inhalable	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit	10 mg/m <sup>3</sup>

Valeur limite d'exposition professionnelle 8h

10 mg/m<sup>3</sup>

#### USA (TLV-ACGIH)

Titane (dioxyde de)

USA (TLV-ACGIN)		
Titanium dioxide	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	IO mg/m <sup>3</sup>

(EH40/2005))

#### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
TiO2	NIOSH	7302
TiO2	NIOSH	7304

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs seuils

#### **DNEL/DMEL - Travailleurs**

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.02 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.04 mg/m <sup>3</sup>	

#### **DNEL/DMEL - Grand public**

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.02 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.04 mg/m <sup>3</sup>	

#### PNEC

#### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	4.03 μg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	1.1 μg/l	
Eau de mer	0.403 μg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	110 ng/l	
STP	1.03 mg/l	
Sédiment d'eau douce	49.9 μg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	4.99 μg/kg sédiment dw	
Sol	3 mg/kg sol dw	

## masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	3.39 μg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	3.39 μg/l	
Eau de mer	3.39 μg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	3.39 μg/l	
STP	0.23 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.027 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.027 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.01 mg/kg sol dw	

## 8.1.5 Control banding

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166).

### d) Protection de la peau:

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58953
 4 / 13

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Blanc
Taille des particules	Sans objet (mélange)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité cinématique	> 21 mm²/s
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Solubilité	L'eau ; soluble
Densité relative	1.61 ; 20 °C
Densité absolue	1610 kg/m³ ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible dans la littérature
рН	7 - 9 ; 20 °C

#### 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

## Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun renseignement disponible.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### 11.1.1 Résultats d'essais

## Toxicité aiguë

#### **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	OCDE 401	> 2000 mg/kg de		Rat (masculin /	Valeur	
			рс		féminin)	expérimentale	
Dermique						Dispense de	
						données	
Inhalation	CL50	OCDE 403	> 5.09 mg/l	4 h	Rat (mâle)	Valeur	
(poussières)						expérimentale	

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05 Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 5 / 13

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	490 mg/kg de pc		Rat (masculin /	Valeur	
		401			féminin)	expérimentale	
Peau	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de	24 h	Rat (masculin /	Valeur	
			рс		féminin)	expérimentale	
Inhalation						Dispense de	
						données	
Inhalation			catégorie 2			Étude de littérature	

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	66 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)		Calculé à partir de la substance active
Dermique	DL50	OCDE 402	> 141 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	0.17 mg/l air		Rat (masculin / féminin)		Calculé à partir de la substance active

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

#### **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	48 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	EPA OPP 81-4		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	EPA OPP 81-5	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Lésions oculaires	OCDE 405		1; 24; 48; 72	Lapin	Valeur	Solution aqueuse
	graves			heures; 7; 14		expérimentale	
				jours			
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h		Lapin	Valeur	Solution aqueuse
					-	expérimentale	·

## Conclusion

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	· •	Détermination de la valeur	Remarque
Peau		Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	Non sensibilisant				,	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05 Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 6/13

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye	Valeur	
					(masculin /	expérimentale	
					féminin)		

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 406			Cobaye	Valeur	
					(masculin /	expérimentale	
					féminin)		İ

#### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée Non classé comme sensibilisant par inhalation

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

 $\underline{\text{dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 \% ou plus de particules d'un diamètre \leq 10 \ \mu\text{m}]}$ 

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	 Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	> 1000 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jour(s)	 Valeur expérimentale
Dermique							Dispense de données

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	OCDE 409	22 mg/kg de pc/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaine(s)	Chien (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL effets systémiqu es	EPA OPP 82-3	2.625 mg/kg de pc/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEC effets locaux	EPA OPP 82-3	0.105 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOAEC	OCDE 412	110 mg/m³ air		Aucun effet	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### TECRYL

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

 $\underline{\text{dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 \% ou plus de particules d'un diamètre \leq 10 \ \mu\text{m}]}$ 

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Bacteria (S.typhimurium)	Valeur expérimentale	

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	 Détermination de la valeur	Remarque
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	EPA OPP 84-2	Bacteria (S.typhimurium)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	EPA OPP 84-2	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05 Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 7 / 13

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai		Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde	OCDE 474		Souris (masculin /		Valeur expérimentale
gastrique))			féminin)		

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde	EPA OPP 84-2	2 dose(s)/24 heures	Souris (masculin /		Valeur expérimentale
gastrique))		d'intervalle	féminin)		

#### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Cancérogénicité

#### **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1% ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique  $\leq 10 \ \mu m$ .

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq$  10  $\mu$ m]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)		Équivalent à OCDE 453		105 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Affection/dégén érescence des tissus pulmonaires	Poumons	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	5 mg/m³ air	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène	Poumons	Valeur expérimentale
Par voie orale (diète)	NOEL	Étude de toxicité cancérigène	50000 ppm	103 semaines (7 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0-	Détermination de la valeur
	NOEL	OCDE 453	300 ppm	24 mois	Rat (masculin /	Aucun effet		Valeur
orale (eau					féminin)	cancérogène		expérimentale
potable)								

## Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### **TECRYL**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	2 semaines (7 jours / semaine)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	2 semaines (7 jours / semaine)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOAEL	OCDE 443	≥ 1000 mg/kg de pc/jour	14 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58953
 8 / 13

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL		≥ 19.6 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	LOAEL	EPA OPP 83-3	28 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable) )	NOAEL	OCDE 416	30 ppm	10 semaine(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

#### Toxicité autres effets

**TECRYL** 

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**TECRYL** 

Eruption/dermatite.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

**TECRYL** 

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq$  10  $\mu$ m]

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée		Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 1000 mg/l		Pisces		Eau douce (non salée)	
Toxicité aiguë crustacés	CE50		> 1000 mg/l		Invertebrata		Eau douce (non salée)	
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	≥ 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	7.7	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité algues et autres	ErC50	OCDE 201	150 μg/l	72 h	Pseudokirchneri			Valeur
plantes aquatiques					ella subcapitata			expérimentale; GLP

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë crustacés	CE50		0.007 mg/l	48 h	Acartia tonsa		Eau salée	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	OCDE 201	0.49 μg/l	48 h	Skeletonema costatum	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C	85 %; GLP	63 jour(s)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 9 / 13

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	47.6 % - 55.8 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Conclusion

#### Fau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **TECRYL**

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

 $\underline{\text{dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 \% ou plus de particules d'un diamètre \leq 10 \ \mu\text{m}]}$ 

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement			
	disponible			

#### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	Équivalent à OCDE	6.62; Poids frais	56 jour(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale
	305				

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE			20 °C	Valeur expérimentale

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	41 - 54; Poids frais	28 jour(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		0.75	24 °C	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

## 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	0.97	Valeur expérimentale

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

#### (log) Koc

5) NOC			
Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	OCDE 106	6.4 - 10	Valeur expérimentale
log Koc		0.81 - 1	Valeur calculée

## Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

### **TECRYL**

### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

## Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 10 / 13

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

#### Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.	1. Numéro ONU	
	Transport	Non soumis
14.	2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.	3. Classe(s) de danger pour le transport	
	Numéro d'identification du danger	
	Classe	
	Code de classification	
14.	4. Groupe d'emballage	
	Groupe d'emballage	
	Étiquettes	
14.	5. Dangers pour l'environnement	
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	
	Quantités limitées	
14.	7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0.85 %	
17.6 g/l	

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

## 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Pesticides	0.1 μg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
Total pesticides	0.5 μg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

#### REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one · masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081.

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58953
 11 / 13

substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation

sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou

1B substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 – substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe

d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.

#### Législation nationale Belgique

**TECRYL** 

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)

## Législation nationale France

**TECRYL** 

Aucun renseignement disponible

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]

Catégorie cancérogène Titane (dioxyde de), en Ti; C2

### Législation nationale Allemagne

	ECRYL				
	WGK	1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017			
<u>d</u>	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]				
	TA-Luft	5.2.1			

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

TA-Luft 5.2.1 masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

#### Législation nationale UK

TECRYL

TA-Luft

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

Aucun renseignement disponible

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

CIRC - classification	2B; Titanium dioxide
TLV - Carcinogen	Titanium dioxide; A4

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

5.2.5/1

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05 Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 12 / 13

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 Contient une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

(\*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate ETA Estimation de la Toxicité Aiguë

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L' utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles quénoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2018-03-05
Date de la révision: 2021-07-17

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58953 13 / 13